

Viticulture

Filière vins de Lorraine

Les 4 départements lorrains ont chacun leur propre vignoble. Trois ont obtenu des appellations : l'appellation d'origine contrôlée (AOC) Moselle, l'AOC côtes de Toul (Meurthe-et-Moselle) et l'indication géographique protégée (IGP) côtes de Meuse.

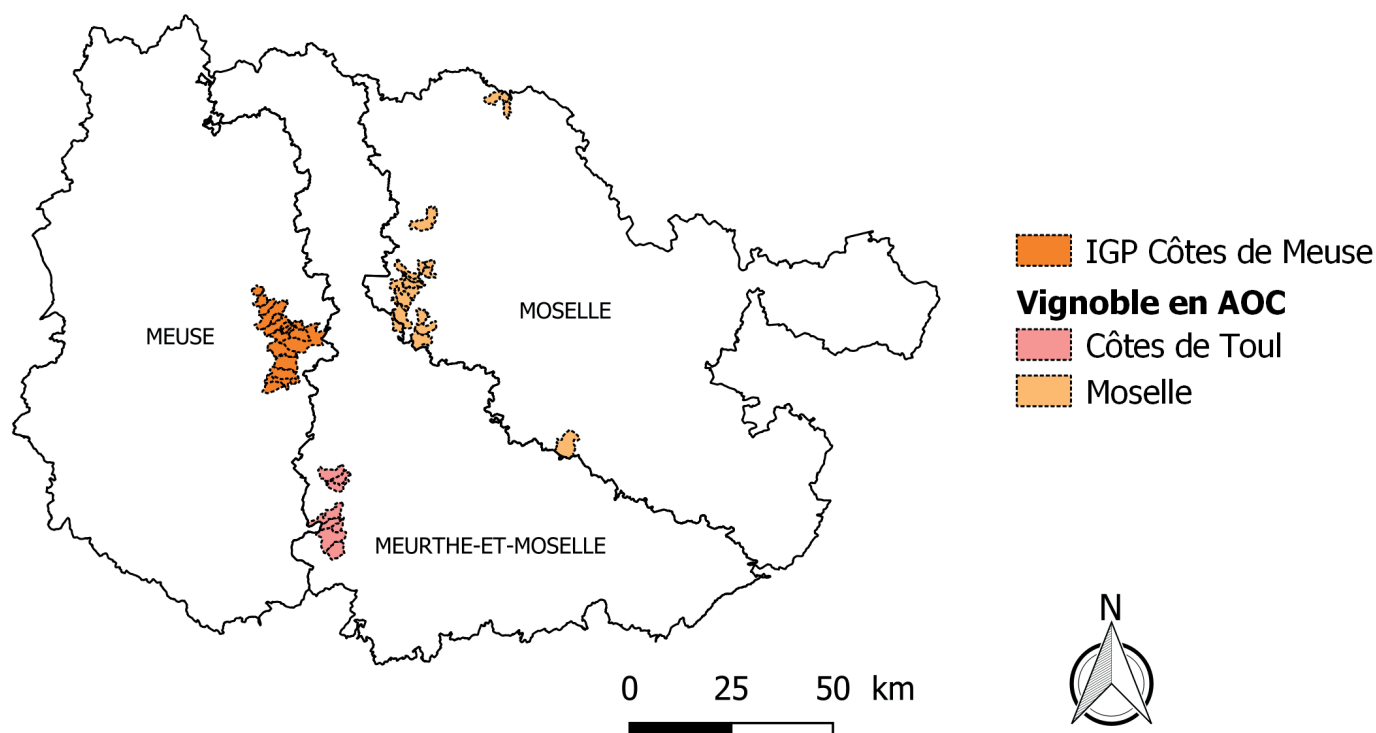
La Meurthe-et-Moselle et la Moselle détiennent 81 % des vignes lorraines. La Meuse est première en terme de rendement (56 hl/ha moyenne 2016-2020). La Meurthe-et-Moselle est le département qui produit le plus de vin, 4 375 hl en 2020 soit 44 % de la production lorraine sur 109 hectares, contre 166 hl pour les Vosges sur 5 hectares.

60 % des vignes en Lorraine sont cultivées en agriculture biologique.

La production viticole

Carte 1

Communes d'appellation IGP et AOC en Lorraine



AOC Moselle :

Le vignoble est présent sur les talus des cuestas¹ de la Côte de Moselle, la Côte infraliasique et la Côte de Lorraine, à une altitude maximale d'environ 250 mètres. La plupart des parcelles disposent d'une bonne pente et d'une exposition sud ou sud-est. Les sols sont en général de nature argilo-calcaire. (Source : site de l'INAO)

L'aire géographique de l'appellation s'étend sur une commune de Meurthe-et-Moselle (54), Arnaville, et sur 18 communes de Moselle (57) : Ancy-Dornot, Ars-sur-Moselle, Contz-les-Bains, Dornot, Féy, Haute-Kontz, Jussy, Lessy, Lorry-Mardigny, Marange-Silvange, Marieulles, Novéant-sur-Moselle, Plappeville, Rozérieulles, Scy-Chazelles, Sierck-les-Bains,

Vaux, Vic-sur-Seille.

¹ Cuesta : forme de relief dissymétrique comportant d'un côté une pente abrupte créée par l'érosion et de l'autre un plateau légèrement incliné.

AOC Côtes de Toul :

Les vignes, implantées sur des cuestas surplombant la Moselle entre 245 et 380 mètres d'altitude, sont orientées à l'est et au sud et protégées des vents d'ouest dominants. Les sols sont de nature argileuse avec une présence d'éboulis calcaires. (Source : site de l'INAO)

L'aire géographique de l'appellation s'étend sur 8 communes de Meurthe-et-Moselle (54) : Blénod-lès-Toul, Bruley, Bulligny, Charmes-la-Côte, Domgermain, Lucey, Mont-le-Vignoble,

Pagny-derrière-Barine.

IGP Côtes de Meuse :

Le vignoble est implanté le long des côtes de Meuse, à une altitude variant entre 206 et 350 mètres et principalement exposé en plein est.

L'aire géographique de l'appellation s'étend sur 15 communes de la Meuse (55) : Billy-sous-les-Côtes, Buxerulles, Buxières-sous-les-Côtes, Combres-sous-les-Côtes, Creuë, Hannonville-sous-les-Côtes, Hattonchâtel, Hattonville, Herbeville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Saint-Maurice-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Viéville-sous-les-Côtes, Vigneulles-lès-Hattonchâtel

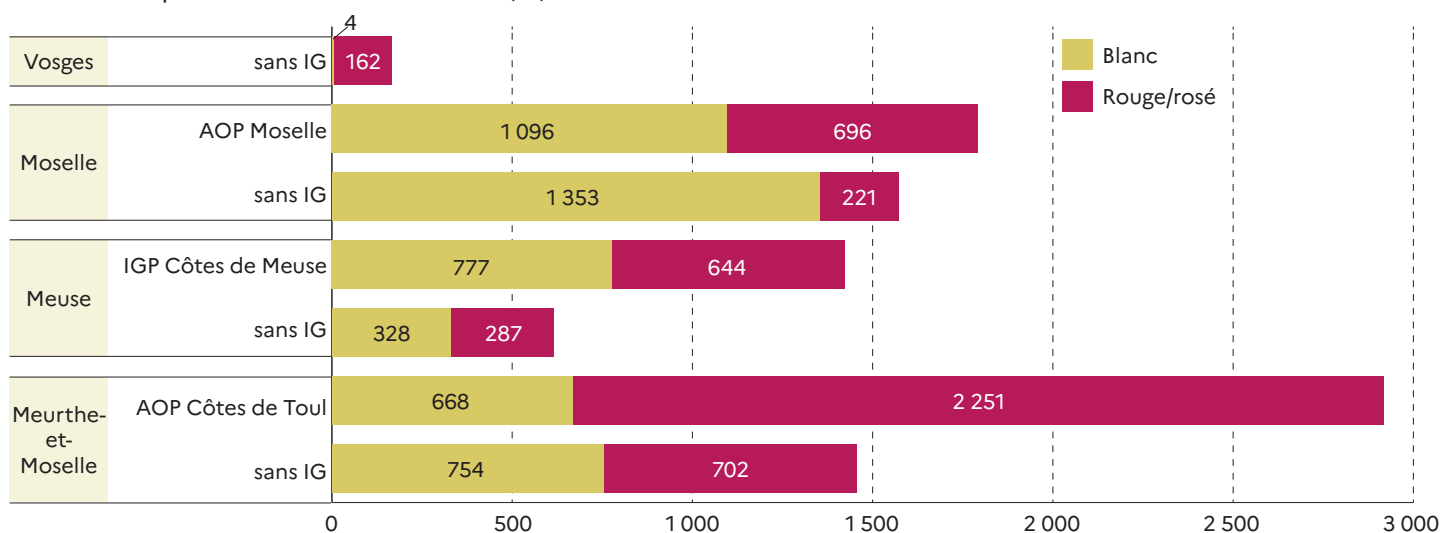
Tableau 1
Surfaces, rendement et production de vins par département

		Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine
Surface en production (ha)	2020	109	42	92	5	248
	2019	105	41	87	4	237
	Moyenne quinquennale 2016-2020	111	41	90	6	248
	Écart 2020 à la moyenne quinquennale	-2%	2%	3%	-17%	0%
Rendement (hl/ha)	2020	40	49	37	33	40
	2019	36	55	38	33	40
	Moyenne quinquennale 2016-2020	43	56	36	32	42
	Écart 2020 à la moyenne quinquennale	-7%	-13%	1%	5%	-5%
Production (hl)	2020	4 375	2 036	3 366	166	9 943
	2019	3 765	2 257	3 263	132	9 417
	Moyenne quinquennale 2016-2020	4 775	2 308	3 234	169	10 487
	Écart 2020 à la moyenne quinquennale	-8%	-12%	4%	-2%	-5%
dont production de vins AOP (hl)	2020	2 919	0	1 792	0	4 711
	2019	2 620	0	1 943	0	4 563
	Moyenne quinquennale 2016-2020	3 163	0	1 765	0	4 928
	Écart 2020 à la moyenne quinquennale	-8%	0%	2%	0%	-4%
dont production de vins IGP (hl)	2020	0	1 421	0	0	1 421
	2019	0	1 613	0	0	1 613
	Moyenne quinquennale 2016-2020	0	1 617	0	0	1 617
	Écart 2020 à la moyenne quinquennale	0%	-12%	0%	0%	-12%
dont production de vins non classés (hl)	2020	1 456	615	1 574	166	3 811
	2019	1 145	644	1 320	132	3 241
	Moyenne quinquennale 2016-2020	1 613	691	1 469	169	3 942
	Écart 2020 à la moyenne quinquennale	-10%	-11%	7%	-2%	-3%

Source : Agreste, statistique agricole annuelle 2016-2020

Graphique 1

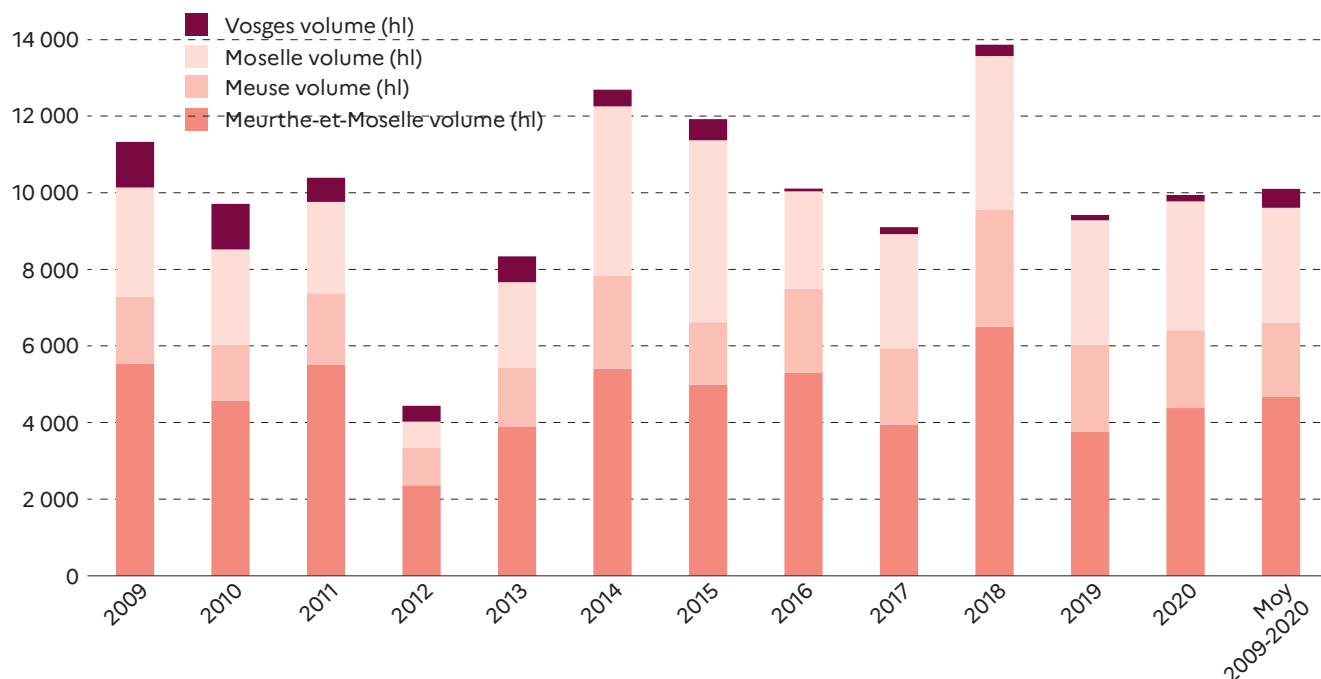
Détail de la production de vin en 2020 (hl)



Source : Agreste, statistique agricole annuelle 2020

Graphique 2

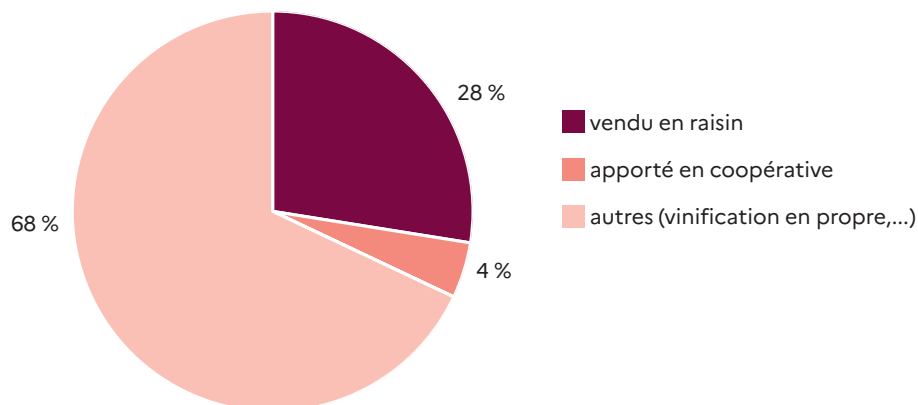
Production de vins de Lorraine par département de 2009 à 2020



Source : Agreste, statistique agricole annuelle 2009-2020

Graphique 3

Répartition du volume de raisin selon sa valorisation en 2020



Note : vendu en moût 0%

Source : Douane CVI récolte 2020



Les viticulteurs et salariés viticoles

Tableau 2

Nombre d'exploitants (non-salariés)

2020	Viticulture			Ensemble culture et élevage		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Lorraine	27	13	40	8 270	2 423	10 693
Grand Est	5 415	3 366	8 781	26 792	9 922	36 714
France entière	32 004	12 716	44 720	289 142	99 722	388 864

Note : les données viticulture ne concernent que les établissements ayant comme activité principale la viticulture

Source : MSA - Tableaux de bord de l'emploi - Cotisants non-salariés, effectifs au 1^{er} janvier 2020

Tableau 3

Nombre de salariés agricoles et viticoles

2020	Nombre d'établissements employeurs		Nombre d'emplois en cours* dans l'année		dont nombre de CDD		dont nombre de contrats travailleurs occasionnels		dont nombre de contrats vendange		Nombre d'ETP		Nombre de contrats en cours à la fin de l'année	
	Viticulture	Ensemble culture / élevage	Viticulture	Ensemble culture / élevage	Viticulture	Ensemble culture / élevage	Viticulture	Ensemble culture / élevage	Viticulture	Ensemble culture / élevage	Viticulture	Ensemble culture / élevage	Viticulture	Ensemble culture / élevage
Lorraine	30	3 033	633	13 459	12	10 152	591	6 343	407	501	39	3 862	33	4 618
Grand Est	8 208	17 290	126 724	174 659	24 386	160 025	118 767	145 454	63 757	66 064	13 899	26 754	13 117	26 796
France entière	33 309	131 799	347 312	1 246 630	52 075	1 073 151	420 383	917 477	183 965	190 639	79 273	280 041	78 365	259 197

* Nombre d'emplois en cours dans l'année : si un salarié a eu plusieurs emplois dans l'année, ceux-ci sont tous comptabilisés

Note : Les données viticulture ne concernent que les salariés des établissements ayant comme activité principale la viticulture.

Source : MSA - Tableaux de bord de l'emploi - Contrats salariés année 2020.

Transformation et commercialisation

Tableau 4

Établissements de transformation, commerce de gros et emplois générés par la filière viticole lorraine

NAF rev2		Lorraine	
		Nombre d'établissements employeurs	Nombre de postes salariés fin 2018
11.01Z	Production de boissons alcooliques distillées	10	33
11.02A/B	Fabrication de vins effervescents/ Vinification	2	8
Total		12	41

Source : Insee, Flores au 31 décembre 2018

Tableau 5

Exportations 2019

CPF4		Lorraine	Lorraine/ Grand Est
		Milliers d'euros	%
1101	Boissons alcoolisées distillées	1 475	0,7%
1102	Vins de raisin	20 109	0,6%
Total		21 584	0,6%

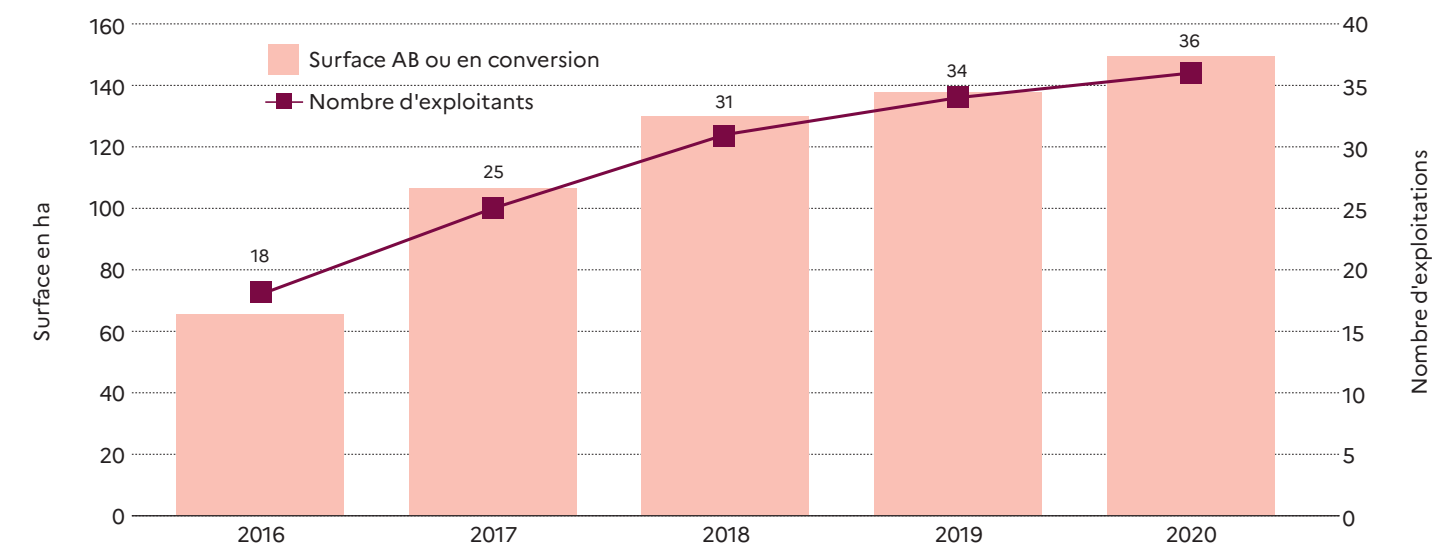
Source : Douanes 2019

Viticulture biologique en Lorraine

Les surfaces du vignoble en Lorraine sont certifiées agriculture biologique à 45 % et en conversion à 15 %.

Graphique 4

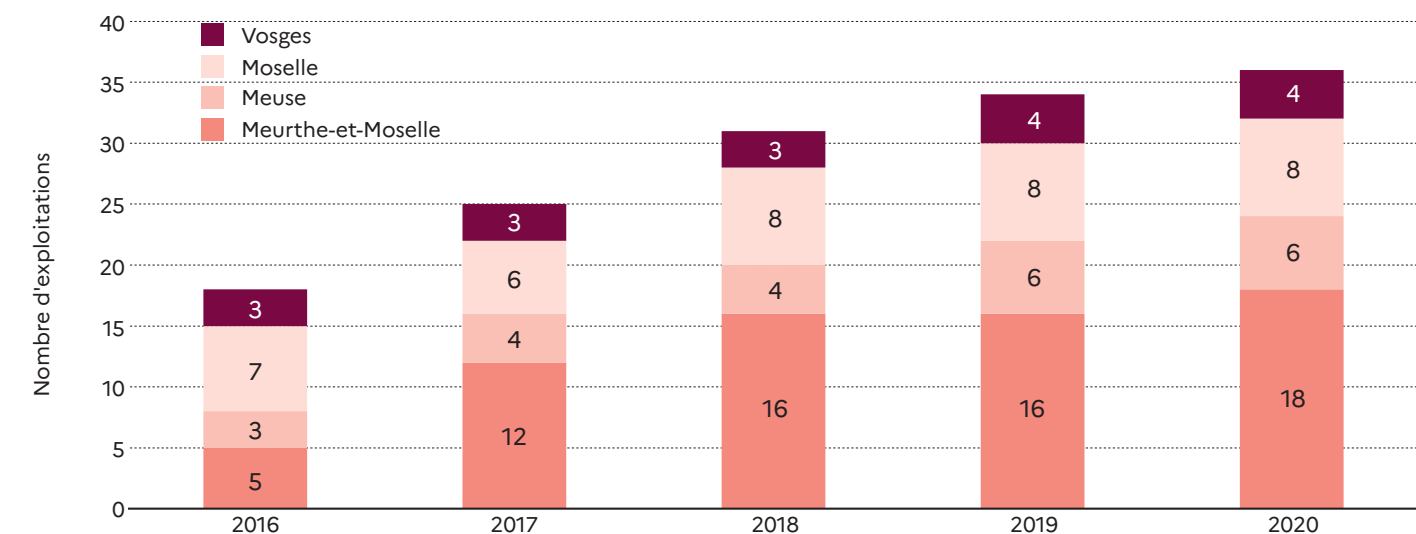
Surface de vigne en agriculture biologique en Lorraine



Source : Agence Bio 2016- 2020

Graphique 5

Nombre d'exploitations viticoles en agriculture biologique par département en Lorraine



Source : Agence Bio 2016-2020

Les viticulteurs de Meurthe-et-Moselle cultivent 88 % des surfaces régionales de vigne de raisin de table en agriculture biologique ou en conversion.

Tableau 6

Surface de vigne raisin de cuve et raisin de table en Meurthe-et-Moselle en 2020

	Nombre d'exploitations	Surface certifiée AB (ha)	Surface en conversion année 1 (ha)	Surface en conversion année 2 (ha)	Surface en conversion année 3 (ha)	Total surfaces en conversion (ha)	Surface AB ou en conversion (ha)
Raisin de table	3	s	s	s	0	s	6,09
Raisin de cuve	17	s	s	s	4,87	s	78,10
Vigne	18	50,30	7,40	21,62	4,87	33,89	84,20

Source : Agence Bio 2020

Il n'y a pas d'exploitation certifiée "Haute valeur environnementale" au 1^{er} janvier 2020 en Lorraine.

Structuration de la filière :

Des organismes de défense et de gestion (ODG) structurent et participent à la défense des appellations et à l'organisation de la filière. L'association des vignerons de Lorraine est reconnue ODG pour l'IGP « Lorraine ». En Moselle il existe un groupement foncier viticole (GFV) pour permettre l'installation de nouveaux vignerons et ainsi développer l'AOC Moselle.



Définitions :

CVI : Par décision interministérielle du 27 mai 1987, la Direction Générale des Impôts (DGI) a été chargée de constituer le casier viticole communautaire en France (Casier Viticole Informatisé - CVI). Au 1^{er} septembre 1995, l'ensemble des entreprises viti-vinicoles figurait dans la base CVI, ce qui a permis, à compter du début de la campagne 1995/1996, la généralisation de l'utilisation des différents documents du CVI. Depuis cette date, les opérations de déclaration de récoltes, de stocks, d'arrachages, de plantations et les distillations sont gérées informatiquement dans tous les départements.

HVE : La mention « Haute Valeur Environnementale » correspond au troisième et dernier niveau de la certification environnementale, une démarche volontaire visant à identifier les exploitations engagées dans des démarches respectueuses de l'environnement. Le niveau de certification « HVE » est fondé sur une obligation de résultats mesurés par des indicateurs de performance environnementale, portant sur l'intégralité de l'exploitation, et relatifs à la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et de l'irrigation.

